

RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant:

Motion Fabienne Freymond Cantone et consorts demandant une définition plus restrictive des constructions considérées comme constructions légères sur le domaine public du lac

La commission s'est réunie le 21 février 2011, à la salle de conférences 403 au DES, place du Château, Lausanne. Elle était composée de Mesdames les Députées Gloria Capt, Fabienne Freymond Cantone, Christiane Jaquet-Berger, et de Messieurs les Députés Jean-Luc Chollet, Régis Courdesse, Jean-Michel Favez, Jacques Haldy, Michel Mouquin, Vassilis Venizelos, Pierre Volet et Jacques Nicolet, confirmé dans sa fonction de Président.

Participent également : Madame la Conseillère d'Etat, Jacqueline de Quattro, Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement (DSE), Madame Véronique Bovey Diagne, urbaniste et Présidente de la commission cantonale des rives du lac (SDT), Monsieur Jean-François Jatton, Chef du Service des eaux, sols et assainissement (SESA), Monsieur Jean-Luc Schwaar, Chef du Service juridique et législatif (SJL), Monsieur Giacinto Zucchini, ingénieur à la division économie hydraulique (SESA). Monsieur Olivier Rabin, Secrétaire général du Grand Conseil se chargeant des notes de séance, ce dont nous le remercions vivement.

Madame la Députée nous rappelle les objectifs de sa motion:

- Une meilleure planification des zones sur lesquelles des équipements peuvent ou ne peuvent pas être construits en établissant une planification des zones protégées.
- Une meilleure définition de ce qu'est un équipement public et définition de la notion d'équipements légers dans les zones où leur édification est autorisée.

Une intéressante discussion est engagée, mettant en évidence la réelle problématique évoquée dans ce texte.

Il est également relevé que la définition de critères précis pour ce qui peut être construit ou non doit être privilégiée, par contre la notion plus restrictive et la planification ne convient pas à la majorité de la commission.

Après avoir suggéré, sans succès, la transformation de la motion en postulat qu'elle aurait pu suivre, **la majorité de la commission (six députés) composée de Madame la Députée Gloria Capt et de Messieurs les Députés Régis Courdesse, Jacques Haldy, Michel Mouquin, Pierre Volet et du Président rapporteur Jacques Nicolet, vous demandent de refuser cette motion.**

Lignerolle, le 15 mai 2011.

Le président :
(Signé) *Jacques Nicolet*